

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUAIS—COMPTE-RENDU DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018 : Unanimité

### Protection sociale complémentaire : Adhésion au contrat de prévoyance

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Incapacité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	1.38%		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

- Le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2019 au 31/12/2024
- Le contrat est à adhésions facultatives
- Les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- L'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : soit traitement brut indiciaire + NBI soit traitement brut indiciaire+NBI+RIFSEEP
- Pas de questionnaire médical pour : adhésion dans les 6 mois à compter de la date d'effet du contrat ou de recrutement
- Questionnaire médical : si adhésion après les 6 mois de la date effective du contrat ou de recrutement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de faire adhérer la commune à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM
- décide que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI
- décide que la participation financière mensuelle (qui viendra en déduction de celle de agents) sera de 15 € bruts par agent (montant proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de travail).
- Autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention

